

Un planteur sans État peut-il encore être un planteur ?

LA crise multiforme et généralisée que vivent les citoyens n'est pas une expérience neuve pour les planteurs familiaux du Cameroun. Elle s'inscrit dans une longue série (1929-1932, 1964-1965), et ne sera vraisemblablement pas la dernière. La crise actuelle présente cependant une originalité pour les planteurs. Elle est en effet marquée par un changement brutal de modalité de régulation, le retrait de l'État les mettant en concurrence directe avec les plantations du reste du monde (1). Leur agriculture n'est plus de « rente », même s'ils n'en furent pas les rentiers et la protection a disparu. Premiers à entrer dans la crise avec l'effondrement des cours et la faillite de la caisse assurant la stabilisation, ils ont été les cobayes de la politique d'ajustement réel et monétaire. C'est désormais sur eux que repose l'hypothétique « relance » attendue par les modèles macro-économiques néo-libéraux...

Comment peuvent-ils réagir à la perte des repères habituels qu'a entraînée l'introduction du marché « à la camerounaise » alors qu'ils n'existent pas comme groupe de pression ? Sont-ils libérés du carcan de l'État et de ses affidés alors qu'ils sont au cœur du processus territorial d'intégration nationale et à la base de l'accumulation la plus stable ? On peut se demander en définitive, si l'effondrement des filières agricoles de rente ne remet pas en question la catégorie sociale qu'ils constituent.

La gestion politique de l'intervention et de la régulation agricole

La relation tissée entre le planteur et sa plantation est aussi complexe que la filiation existante entre le planteur et l'État. Dans

un cas comme dans l'autre, la dimension utilitariste de la culture d'exportation — investissement productif et patrimoine transmissible — est adossée à la valorisation socioculturelle qu'elle procure et à la stabilisation politique qu'elle alimente. Pour le planteur, la plantation sert de marqueur foncier et social. Pour l'État, elle est un point d'ancrage dans le processus de construction nationale et de sécurisation de l'espace.

Le rôle géopolitique des plantations paysannes

Les cultures de rente ont eu un rôle déterminant dans la stabilisation socioculturelle et l'unification spatiale du Cameroun, au même titre que le sentiment nationaliste. Elles ont décroisé les micro-espaces en uniformisant une forme d'articulation au marché international, pérennisé des formes d'occupation foncière, et façonné des « terroirs socio-économiques » et des identités constitutives du territoire (2). La plantation est devenue le point d'ancrage de stratégies individuelles et collectives, le lieu d'enracinement social de l'État et d'une nouvelle géo-économie.

Dans le pays bamiléké, par exemple, si la plantation de café arabica a servi de levier financier pour développer des activités non agricoles dans une économie rurale fortement monétarisée, elle a, en contrepartie, permis à une société fortement inégalitaire et hiérarchisée de faire l'économie d'une « révolution sociale ». Accaparée par les chefs, successeurs et aînés, la caféiculture a limité d'autant les possibilités d'émancipation des cadets sociaux et des héritiers mineurs pour lesquels ils formaient généralement une main-d'œuvre aisément mobilisable et mal rémunérée. Pour leur part, l'État et les sociétés de développement n'ont pas agi différemment en favorisant la diffusion massive de l'engrais chimique subventionné : en repoussant les potentialités agronomiques de terroirs surexploités, cette action permettait d'éviter un exode rural massif et forcément déstabilisant.

Par comparaison, la cacaoculture a servi, dans la zone centrale camerounaise, à structurer des sociétés éclatées et mouvantes. La création de nouvelles plantations a ouvert des perspectives inespérées d'enrichissement individuel sans bouleverser les rapports de dépendance entre cadets et aînés. Le principal mérite de la culture de rente se trouve être néanmoins, pour l'agriculteur bété-bulu, l'accession au statut envié de planteur (3). La cacaoyère reste, aujourd'hui,

(1) Nous partons du cas des planteurs de cacao du pays bété et des arabiculteurs de la province de l'Ouest étudiés dans le cadre du projet OCISCA (Observatoire du changement social et de l'innovation au Cameroun) pour illustrer notre propos.

(2) Voir P. Geschiere et P. Konings (éds), *L'économie politique du Cameroun : perspectives historiques* (Leiden, juin 1988), Lei-

den, African Studies Centre, Research Reports, n° 35, 2 tomes, 1989, 831 p.

(3) Voir V. Alary, G. Courade et P. Janin, « Permanences et flexibilité des cacaoculteurs à l'heure des ajustements », pp. 170-183, in G. Courade (dir.), *Le village camerounais à l'heure de l'ajustement structurel*, Paris, Karthala, 1994.

d'hui encore, un des fondements du prestige et du pouvoir dans une économie encore ostentatoire reposant sur la redistribution.

Dans le discours politique, le planteur est — du fait de son enracinement dans un terroir — généralement considéré comme un élément modérateur, maillon essentiel de la stabilisation politique : il serait plutôt conservateur, voire « suiviste », revendiquant peu, se comportant en père de famille responsable, et gérant prudemment son patrimoine, un « koulak » tropicalisé en quelque sorte. Jusqu'à une époque récente, le planteur a toujours apporté un soutien au moins tacite au pouvoir en place, et parfois même actif — en s'enrôlant dans les compagnies de gardes civiques lors de la guerre civile en pays bamiléké par exemple — ou en votant massivement pour le candidat unique à la présidence.

Toutefois, en raison du nombre considérable d'exploitations familiales (800 000) et du patchwork socioculturel camerounais, les planteurs n'ont jamais constitué un bloc uniforme. Il faut, de plus, compter avec un individualisme de principe, renforcé par de longues décennies de gestion privative des plantations. C'est pourquoi l'État doit s'appuyer en permanence sur des canaux traditionnels — tels que la chefferie, les associations de natifs, la parentèle — pour espérer pouvoir mobiliser une fraction de planteurs. Dans ce dispositif, les élites constituent une carte maîtresse : elles structurent durablement le vote des planteurs et relayent au niveau local les décisions politiques nationales. En contrepartie, elles doivent révéifier leur légitimité par des manifestations symboliques et matérielles (créer une plantation, bâtir une maison, cotiser à une tontine, appuyer les initiatives locales) auprès des instances « traditionnelles locales ». De tels gages ne suffisent toutefois pas pour se constituer un viatique électoral. Des élites absentéistes, accusées de jouer un jeu trop personnel ou d'être de simples porte-parole gouvernementaux, peuvent être progressivement déconsidérées et marginalisées. Ainsi en a-t-il été de certains chefs traditionnels lors de la rébellion upéciste et, beaucoup plus récemment, lors des différents scrutins qui ont agité la province de l'Ouest. Dans ces deux cas, en dépit de leurs mots d'ordre réitérés de vote pour le RDPC, l'ex-parti unique, les chefs se sont retrouvés en porte à faux avec leurs concitoyens et ont dû céder leur leadership à des élites intellectuelles concurrentes.

La place politique des planteurs

Compte tenu du rôle géopolitique des cultures d'exportation, on peut s'étonner de la faible place accordée au petit planteur sur l'échiquier politique camerounais. Il n'est véritablement représenté par aucun syndicat ou parti, n'exerce pas de vraies responsabilités électives et n'a généralement pas de pouvoir décisionnel. Cette fai-

ble visibilité du planteur camerounais tranche fondamentalement avec la place qu'il occupe dans un pays tel que la Côte-d'Ivoire. Ce que les administrateurs coloniaux avaient su, en leur temps, exploiter (4), ce que le président Houphouët Boigny avait eu la sagacité de comprendre en accouchant de « l'idéologie du planteur », le groupe bété au pouvoir depuis 1982 n'a pas su ou voulu curieusement l'utiliser. Aujourd'hui encore, le planteur camerounais reste le « villageois » de la campagne ignoré et méprisé et un simple interlocuteur pour le technicien, alors qu'il est, dans le registre politique ivoirien, le capitaliste terrien en voie d'émergence sur lequel s'appuie fortement le régime.

En dépit de quelques opérations programmées au cours des années 70 (Opération Yabassi-Bafang dans le Nkam, Opération 1 000 familles dans le Mbam), la colonisation agricole des espaces pionniers s'est essentiellement faite de manière spontanée par migrations à courte distance à partir de terroirs saturés et dans les limites tolérées par les autochtones. Il n'y a donc pas eu afflux massif de main-d'œuvre et encore moins valorisation idéologique du planteur pionnier. De même, on a soigneusement évité de mettre à plat les régimes fonciers coutumiers. Il s'agit pourtant d'une voie de sécurisation foncière préconisée par la Banque mondiale, gage de réussite des programmes d'intensification à base d'intrants.

Les différentes formes existantes de groupement (coopératives, sociétés para-étatiques) sont d'abord des instruments de la politique étatique de contrôle des petits producteurs fortement « encadrés » de l'Ouest (5) et du Centre, avant d'être des projets de développement agricole. Ceci ne signifie pourtant pas que ces structures aient toujours servi de bouclier aux planteurs ou les aient protégés contre les exactions d'intermédiaires et les fluctuations des prix des produits ou des intrants. L'appareil d'État a constamment oscillé entre des attitudes de méfiance et de contrôle. Il a consenti des concessions quand il ne pouvait pas faire autrement et a toujours essayé de récupérer ses planteurs afin d'éviter tout ce qui pouvait réveiller des tensions sociopolitiques.

Suivant le principe de l'équité de la redistribution géographique de ses interventions, l'État a saupoudré les espaces cacaoyers et caféiers de sociétés et de programmes de développement : PRDPO (Projet régional de développement des plateaux de l'Ouest), SODECAO (Société de développement du cacao), ZAPI (zones d'action prioritaire intégrée), UNVDA (Upper Nun Development Valley Authority) sans chercher à favoriser une quelconque représentation paysanne (6).

(4) Quatre planteurs sont décorés pour la première fois de l'Ordre du mérite indigène au titre du cacao en novembre 1924.

(5) Voir G. Courade, P. Eloudou-Enyegue et I. Grangeret, « L'Union centrale des coopératives de l'Ouest du Cameroun (UCCAO) : de l'entreprise commerciale à

l'organisation paysanne », *Revue Tiers-Monde*, XXXII (128), 1991, pp. 887-899 ; et J. Binet, *Budgets familiaux des planteurs de cacao au Cameroun*, Paris, ORSTOM, 1956, 154 p.

(6) Même le CICC (Comité interprofessionnel du café et du cacao), créé en 1991, n'accorde qu'une faible audience aux planteurs.

Les hautes terres de l'Ouest, bastion de la caféiculture arabica ont connu une gestion personnalisée en raison de l'accident historique de la guerre civile. Elles ont, à ce titre, bénéficié de discriminations positives, exprimées en dotations matérielles (7) et gages symboliques, de la part du pouvoir. En dépit de leur forte structuration, ce sont les élites traditionnelles et marchandes qui en ont le plus tiré profit. En effet, même depuis la réforme du mode de scrutin en 1993, l'UCCAO (Union centrale des coopératives de l'Ouest) reste encore monopolisée par les « *big men* » bamiléké (grands commerçants, grands planteurs, hommes d'affaires). Ils disposent donc du « surplus » et font un usage de la rente. N'était-ce pas le moyen, pour le gouvernement, de réactiver une relation de type clientéliste en occultant une éventuelle revendication politique à la base ? L'octroi du monopole de la collecte et de la commercialisation à l'UCCAO, unique au Cameroun — sauf si l'on tient compte de celui accordé en 1990 à la NWCA (North West Cooperative Association) dans la province du Nord-Ouest — traduit une reconnaissance de la spécificité des Grassfields. Ce précédent n'a jamais été généralisé. Ce jeu de « donnant-donnant », sortant d'un contrôle fort ne s'est pas poursuivi sous le régime Biya, peu payé de retour pour les infrastructures créées et choqué par les thèmes de l'« exception » bamiléké et de la différence anglophone entretenue par l'opposition, dominante ici.

Par comparaison, il n'existe pas, en 1996, de « groupe de pression » constitué de planteurs de cacao. Rares sont les associations locales, soutenues par la « nouvelle SODECAO », qui dépassent le cadre du village. Compte tenu de la décentralisation du pouvoir, dans les sociétés bëti-bulu, les planteurs n'ont pu jouer ni la carte des élites traditionnelles, ni celle d'élites marchandes inexistantes. Entre un État déliquescant et des collecteurs-exportateurs tout-puissants, une troisième force, fédérant les planteurs, n'est-elle pas souhaitable ? Encore faudrait-il qu'elle puisse trouver une oreille complaisante au niveau du pouvoir, car l'émergence d'organisations paysannes va directement à l'encontre d'une régulation inchangée. C'est néanmoins à cette tâche que se sont attelés, depuis 1994, les développeurs en favorisant la création d'organisations paysannes (8) dans le nouveau cadre législatif défini par l'État (9). Dans

(7) Attribution du monopole d'exportation du café (arabica en 1961, robusta en 1978), bitumage de nombreux axes routiers sous le régime Biya (Yaoundé-Bafoussam en 1984, Bafoussam-Dschang en 1990, Bangangté-Bana).

(8) A travers le projet ASPPA (Appui aux stratégies paysannes et à la professionnalisation de l'agriculture) et le FONDAOR (Fonds d'appui aux organisations rurales et

aux associations), 1,4 milliard de FCFA ont été débloqués pour les seuls planteurs de café et de cacao.

(9) Déclaration de politique de janvier 1991 sur les groupements économiques ; lois d'août 1992 sur les sociétés coopératives et les GIC (Groupes d'initiatives communes) et de décembre 1993 sur les GIE (Groupements d'intérêt économique).

chaque arrondissement, les cacaoculteurs cherchent à mettre sur pied des groupements villageois afin de pouvoir négocier au mieux le prix de leurs récoltes auprès des collecteurs privés. Leur devenir reste néanmoins problématique étant donné l'absence de tradition communautaire en zone forestière et les difficultés à faire émerger de véritables leaders paysans. Parallèlement, la nécessité de créer un syndicat de planteurs de cacao se fait jour et les réunions publiques se multiplient (10). À défaut d'être encore véritablement représenté par un parti, le statut politique du planteur a cependant été réévalué : depuis l'avènement du multipartisme, c'est un électeur courtisé avec assiduité par les principales formations politiques qui jouent des idéologies ethniques.

La reproduction de l'appareil d'État contre la viabilité économique des cultures d'exportation

Depuis la création des premières caisses de stabilisation par produit en 1955, l'État camerounais a assumé deux objectifs contradictoires : la pérennisation des économies familiales de plantation et la construction de l'État. Ainsi, les planteurs ont bénéficié d'importantes mesures incitatives à la production par le biais des sociétés de développement, tandis que l'État se posait en partenaire attentionné et en parent protecteur dans un marché international instable. Parallèlement, la taxation des produits d'exportation assurait au Prince une véritable manne d'argent, servant à construire le capitalisme d'État et à assurer la reproduction de clientèles ciblées. Servant de trésorerie au budget, le système de stabilisation s'est révélé incapable d'amortir le choc lorsque les cours mondiaux se sont effondrés. La dévaluation de janvier 1994 et une certaine reprise des cours, permettent encore au Prince, après une pause fiscale, de reprendre ses ponctions pour assurer le service de la dette.

Prélèvements sur le barème

Pour bien évaluer l'ampleur du ponctionnement étatique sur les filières d'exportation, il convient nécessairement de tenir compte à la fois du prix effectif payé au planteur, du prix de réalisation sur le marché (prix FOB) et des éventuels versements sous forme de primes ou de ristournes. En effet, en dépit d'un prix d'achat au producteur annuellement revalorisé en francs courants jusqu'en 1988, la part restituée au planteur a sensiblement fluctué selon les années : de 24 % à 85 % du prix FOB pour le robusta, de 23 %

(10) *La Voix du Paysan*, n° 26, février-mars 1994.

à 71 % pour l'arabica et de 35 % à 82 % pour le cacao. En francs constants, la dégradation du pouvoir d'achat du planteur est continue depuis 1960, avec un net décrochage en 1989-1990 (11). Le producteur n'a donc jamais pleinement profité de la valorisation des cultures d'exportation sur le marché international, les différents intermédiaires se sont presque toujours taillé la part du lion : 63 % en 1978-1979 et 39 % en 1992-1993. Si la dévaluation a permis un doublement de la rémunération du planteur, en 1994, elle a parallèlement vu les charges incompressibles se renchérir de 50 %. Au fond, si les planteurs vivent encore essentiellement des cultures d'exportation, les vrais rentiers des filières sont l'État et les intermédiaires.

Entre 1979 et 1988, la caisse de stabilisation a prélevé sur les filières cacao et café robusta 375 milliards de FCFA, dont 220 milliards pour la seule filière cacao (12). Au terme de cette période, l'UCCAO aurait disposé d'un trésor de guerre d'environ 26 milliards de FCFA et la caisse de stabilisation de 70 milliards de FCFA. Ces chiffres sont à mettre en parallèle avec les 120 milliards annuels distribués aux planteurs via le prix minimum garanti.

La gestion patrimoniale des sociétés d'intervention

Sous le régime Ahidjo comme sous le régime Biya, les techniques de conservation du pouvoir par une gestion patrimoniale de l'économie ont généré des « faux frais ». Ces dérives ont périodiquement débouché sur une autocritique pour restaurer la confiance à l'extérieur comme à l'intérieur et désamorcer la contestation.

Dès sa création, l'ONCPB (caisse de stabilisation) a été détournée de sa fonction. Plus de la moitié de l'argent prélevé au titre de la stabilisation a ainsi été réutilisée pour investir (stades, écoles, routes) mais aussi pour redistribuer des rentes et développer une fonction publique pléthorique (165 000 personnes en 1995) par intégration, jusque vers 1988-1989, de la quasi-totalité des nouveaux diplômés. Toutefois, la gestion locale de la redistribution de la rente a pu être concédée à une structure régionale comme l'UCCAO dans l'Ouest pour fidéliser des clients.

On assiste, au cours de la décennie 80, à la multiplication de sociétés parapubliques chargées du développement rural qui se sont toutes révélées être des gouffres financiers. Ainsi, les vingt pre-

(11) Voir SOFRECO, *Relance régionalisée de la production paysanne de café et de cacao. Étude de faisabilité*. Phase 1. Cadrage général de la relance, CIRAD/ministère de l'Agriculture/SOFRECO, 1992, 2 vol., 119 p. + annexes.

(12) Voir G. Courade, I. Grangeret et P. Janin, « La liquidation des joyaux du Prince : les enjeux de la libéralisation des filières café/cacao au Cameroun », *Politique africaine*, 44, décembre 1991, pp. 121-129.

miers organismes publics coûtaient en 1988-1989 quelque 120 milliards de FCFA pour moins de 65 milliards de FCFA de recettes propres. Certaines entreprises publiques comme la caisse de stabilisation ont vu s'enfler démesurément leur masse salariale et se multiplier les investissements dispendieux. En 1987-1988, l'ONCPB affichait pour plus de 7,5 milliards de frais de fonctionnement et 7 milliards de charges financières. La SODECAO disposait d'un budget annuel supérieur à 10 milliards de FCFA entre 1980 et 1990, pour 3 300 agents et techniciens.

Les structures d'encadrement se superposaient réduisant leur efficacité. Dans la Lékié, bastion cacaoyer du centre du pays, le planteur de base devait composer avec les moniteurs agricoles du ministère de l'Agriculture, les agents des coopératives, les vulgarisateurs de la SODECAO, les agronomes de la recherche, sans compter quelques ONG. Ces différents personnels n'ont jamais pu proposer une approche du développement unifiée et adaptée à la culture sociale du planteur (13).

Il n'y a rien d'étonnant à ce que le bilan de l'intensification et de la régénération brille par sa modestie.

Si la province de l'Ouest pouvait absorber près du tiers de la consommation nationale d'engrais (environ 40 000 tonnes), elle n'a cependant jamais réussi à améliorer durablement les rendements moyens des caféières associées (250 kg/ha les meilleures années contre 140 kg/ha les plus mauvaises) ni à remporter la « bataille de la qualité » du café arabica marginalisé sur le marché mondial. Elle n'a pas su non plus entreprendre la régénération massive qui s'imposait à de très vieilles plantations (26 ans d'âge moyen en 1992) et anticiper la nécessaire diversification agricole que la crise des années 1989-1993 a rendue indispensable.

Dans la zone SODECAO, les développeurs n'ont pas mieux réussi à révolutionner les pratiques extensives des exploitants : les rendements qui avoisinaient 350 kg/ha en 1987-1988 sont retombés à 220 kg/ha en 1993. Les efforts des techniciens agricoles n'ont abouti qu'à la création de 66 000 hectares théoriques de plantations nouvelles et à la redensification de près de 50 000 hectares de vieilles cacaoyères sans mettre un terme à la régénération graduelle intercalaire au pied par pied. Enfin, si la lutte anti-miride a évité une infestation généralisée des vieux vergers, l'éradication de la pourriture brune n'a pu réussir, en dépit de distributions annuelles massives de sachets de pesticides.

Pour le reste, le développeur a négligé deux règles essentielles à la conduite des plantations familiales : l'intensification est uniquement adoptée lorsqu'une conduite extensive s'avère impossible ;

(13) Voir P. Dessouane et P. Verre, « Cameroun : du développement aut centré au national-libéralisme », *Politique africaine*, 22, juin 1986, pp. 111-119.

l'augmentation des revenus monétaires importe moins que la valeur d'échange des cultures produites.

L'introduction du marché par l'État ou le retour de la traite

La réforme des filières d'exportation avait pour objectif d'alléger les charges d'un État exsangue et de parvenir à un rééquilibrage des filières. Il n'était cependant aucunement question pour les pouvoirs publics d'abandonner leurs prérogatives vis-à-vis d'un secteur stratégique et d'une base d'accumulation privée et publique.

Retrait de l'État et abandon des « koulaks »

Amoindri par des années de gestion patrimoniale et de baisse des cours des matières premières (pétrole, café et cacao), le parapluie de l'État a été vite replié. En zone SODECAO, ce repli a été accentué par la déliquescence antérieure du système coopératif et la situation d'illiquidité du FONADER (Fonds national de développement rural) qui accordait des crédits aux planteurs. D'où un désarroi généralisé et un sentiment d'abandon justifié chez les « koulaks ».

Dès la chute des cours du café et du cacao sur le marché mondial, la rémunération des différents opérateurs a été revue à la baisse : -40 à -60 % pour les producteurs (14), -43 % pour les intermédiaires (15), et disparition de la taxe de sortie du territoire pour l'État (16). Cette cure d'austérité n'a pas suffi à empêcher la faillite des exportateurs incapables de payer les planteurs. La campagne 1988-1989 s'est donc close sur un déficit gigantesque de l'ordre de 70 à 80 milliards de FCFA. La plupart des planteurs devront attendre la veille des élections présidentielles de 1992, pour voir leurs arriérés réglés par le Stabex, le système européen de compensation des pertes à l'exportation. Il a donc fallu réformer en profondeur.

On a d'abord arrêté toute distribution gratuite d'intrants (1988-1989) avant de procéder à la suppression progressive du système de subventions aux engrais, herbicides et pesticides. Le programme de réforme du sous-secteur engrais a abouti en 1993 à la privatisation intégrale de la distribution des engrais. De manière concomitante, leur prix connaissait un renchérissement progressif pour subir une très forte réévaluation en 1994 par suite de la dévaluation du FCFA. En francs courants de 1995, le prix d'un sac

(14) Le prix-producteur au kilo de café robusta passe de 440 FCFA à 175 FCFA, celui du cacao de 420 à 250, et celui du café arabica de 475 à 250.

(15) Le barème des coûts intermédiaires chute à 116 493 FCFA par tonne pour le

café robusta (contre 213 309 FCFA en 1987-1988) et moins de 100 000 FCFA par tonne de cacao (contre plus de 160 000 FCFA l'année précédente).

(16) 65 FCFA par kg pour le café robusta et 56 FCFA/kg pour le cacao.

de « 20-10-10 », engrais le plus couramment utilisé par les planteurs de café, a triplé depuis 1987. La majorité d'entre eux a donc été contrainte de réduire ses achats et de recourir à des substituts. Parfois même, l'engrais initialement destiné au café était épandu sur des cultures vivrières, jugées plus rémunératrices. Quant aux traitements phytosanitaires, ils ont été espacés dans le temps ou purement et simplement abandonnés. Si les arrachages sont restés l'apanage d'une minorité dans l'Ouest, en revanche il n'est pas rare de traverser des caféières au potentiel productif singulièrement amoindri, faute de régénération. Évolution préoccupante qui confine au dramatique lorsque l'on constate que la hausse spectaculaire des prix d'achat au producteur n'a pu suffire à détourner les plus jeunes des cultures maraîchères ou fruitières. La reconversion de l'économie de plantation bamiléké se poursuit donc : 8 637 tonnes de café arabica ont été produites en 1994-1995 contre 17 282 tonnes en 1991-1992.

A contrario, le faible recours aux intrants importés dans les systèmes extensifs cacaoyers de la zone centrale camerounaise a permis aux planteurs de « faire le gros dos » durant la période de bas prix, la productivité d'une journée de travail sur cacao étant meilleure que dans la caféière. De plus, la régénération intercalaire au pied par pied n'a jamais été interrompue et près d'un planteur sur deux a préféré acheter des produits phytosanitaires, fusse en empruntant, plutôt que de voir compromis l'avenir du capital arbustif.

On s'est acheminé ensuite vers la suppression du système de prix minima garantis au producteur, faiblement revalorisés par décret présidentiel annuel. Ce mode de gestion avait l'avantage de mettre en avant le visage protecteur et magnanime du Prince tout en camouflant habilement les fluctuations des prélèvements en cas de hausse subite des prix FOB. Les pouvoirs publics ont dû se résoudre cependant, dès le mois de juin 1991, à décréter l'abandon du prix minimum garanti et à lui substituer un système mixte de prix affichés. Ce dernier tient compte des prix indicatifs de campagne (prévisionnel CAF), des prix de référence sur les marchés et des marges incompressibles définis par le barème. Il pénalise, malgré tout, presque autant le producteur que l'ancien système : lorsque le prix de référence dépasse le prix de campagne, l'État prélève, mais le prix de soutien ne peut, en aucun cas, dépasser le prix de campagne. Ce système perdurera jusqu'à la libéralisation complète des prix d'achat au planteur en 1994-1995. Cet événement est, avec la disparition des mesures de soutien à la production, celui qui a été le plus douloureusement ressenti par les planteurs.

Le marché : ultime avatar pour reconstituer le partage de la rente

Si l'on a cherché à introduire un zeste de marché dans des filiè-

res précédemment administrées tout en conservant à l'État un rôle régulateur, ce n'est pas tant pour instaurer une vraie concurrence — que chacun appelait de tous ses vœux en soulignant qu'elle serait plus favorable au planteur — que pour plaire aux institutions de Bretton Woods. Ce que l'on a visé en orchestrant le retour des commerçants privés, marginalisés dans la commercialisation primaire depuis 1974, c'est un nouveau partage négocié des rentes de situation. Loin de permettre une meilleure rétribution des producteurs, le retrait de l'État de la sphère productive et commerciale, signe le retour déguisé de la traite d'antan ! Au lieu de négocier une transition vers une économie de marché en favorisant la structuration du monde paysan, on a préféré désétatiser d'abord pour réorganiser ensuite. Manière comme une autre de montrer le peu de cas que l'on fait aujourd'hui de l'agriculture paysanne de demain.

Faute de moyens, l'État tranche dans le vif, liquide ce qui ne peut être récupéré, restructure ce qui peut encore servir. Pour ce faire, il a fallu passer outre la levée de bouclier des « fonctionnaires agricoles » concernés et le battage nationaliste de la presse d'opposition. L'ONCPB a été liquidé, mais a été remplacé en juin 1991 par l'ONCC (Office national du café et du cacao), un établissement public qui reprend bon nombre de ses attributions (17). Le CENADEC (Centre national des entreprises coopératives), très actif dans le Centre au début des années 1980, a été dissous. La SODECAO a d'abord été vidée de sa substance en 1990, avant de renaître sous une forme moins opérationnelle, les activités de développement ayant été transférées au secteur privé en 1992-1993.

Les planteurs n'ont pas été les principaux bénéficiaires du désengagement de l'État, de la reprise des cours et de l'ouverture au marché. En 1994, sur un solde positif de 11,3 milliards de francs CFA pour la seule filière cacao, par exemple, moins de 3 milliards ont été redistribués aux planteurs, la plus grande part allant aux exportateurs. Parallèlement, au cours de la campagne 1994, l'État a institué, via le barème, une nouvelle taxe à l'exportation représentant 15 % de la valeur FOB du cacao et 25 % de la valeur FOB des cafés. Le retour en force des commerçants privés a réintroduit, dès 1991-1992, des pratiques que l'on croyaient révolues : pesée frauduleuse, réfraction systématique sur les sacs, achats nocturnes à vil prix, partage des zones d'achat afin de limiter la concurrence, multiplication de déclarations fictives de vente, sous-estimation des bénéfices à l'exportation afin d'obtenir une compensation financière étatique. La cellule NPA (nouvelle politique agricole) du ministère de l'Agriculture a ainsi pu établir que près d'un exportateur sur

(17) Ouverture de la campagne, taxation, gestion de la stabilisation, contrôle de qualité, établissement des documents d'expor-

tion, collecte d'informations, représentations au niveau des instances nationales.

deux aurait participé à cette vaste combine (18). Cette course effrénée à la rente aurait précipité les achats de fèves imparfaitement fermentées et conduit à une dépréciation du cacao camerounais sur le marché international.

A l'heure actuelle, la majorité des transactions repose encore sur des bases clientélistes et des rapports de force qui ne reflètent en rien la compétitivité des intermédiaires, ni *a fortiori* la loi du marché face à un État désarmé et impuissant (19). Certes, des initiatives vont dans le bon sens (appui aux groupements paysans, création de systèmes d'information sur les marchés), mais peut-on réellement compter sur l'État pour condamner les ententes illicites et éliminer les opérateurs véreux ?

*
* *

Un planteur sans État peut-il être un planteur ? A l'heure où l'économie de marché confine à la « pensée unique », cette question peut sembler à la fois dérisoire et inutilement provocatrice. Les mutations récentes subies par les économies de plantation camerounaises montrent qu'il n'en est rien. Le marché conçu comme une « *forme de cohésion sociale où la compétition maximale se résoud dans la satisfaction optimale des agents* » pour les chantres du libéralisme, a fort peu de chances d'émerger, étant donné ce qu'est la gestion politique de la libéralisation au Cameroun. Sans l'État, le marché se fera dans la violence et contre les planteurs soumis à la traite. Car le marché a sa propre rationalité. Il ne nourrit aucun projet de société et n'assume aucune régulation sociopolitique. Bien plus, il risque de déposséder le planteur camerounais de son statut valorisant en le réduisant à la condition de producteur prolétarisé toujours plus marginal sur le marché mondial. En abandonnant son statut, le planteur perd une place de choix au sein de son groupe sociétal, un rôle actif dans la construction de l'État et une identité. Il ne peut donc se passer de l'État, fut-il prébendier et manipulateur et ce dernier ne peut survivre sans les planteurs. Présentée ainsi, la libéralisation des filières café et cacao présente un coût social important. Est-il dès lors pensable de sacrifier les fondements du système économique et politique camerounais sur l'autel du marché et de la compétition mondiale ?

Pierre Janin

*Observatoire du changement et de l'innovation sociale
au Cameroun (OCISCA/ORSTOM)*

(18) Voir A. Zolty et J. Bahus, « Dossier Cameroun. Les filières café/cacao », *Afrique Agriculture*, 225, 1995, pp. 18-34.

(19) Un prêt de 10 milliards de FCFA a été débloqué par le Stabex pour financer l'achat bord champ du café et du cacao.